

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159

21 janvier 2015

SOMMAIRE

Acomau	7591	Central Fuel Transports, s.à r.l.	7590
AC Property SA	7590	CHRIPET Invest S.à r.l.	7632
Alto Investments S.à r.l.	7586	Comptalux S.A.	7595
Alto Investments S.à r.l.	7587	Coop Management S.A.	7594
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l.	7586	creatrade Luxembourg S.à.r.l.	7612
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	7586	Deep Black Horizon S.à r.l.	7590
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l.	7586	Estia Finance S.A.	7612
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l.	7589	Eternal Land Holdings II S.à r.l.	7590
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	7587	Fang Investments S.à r.l.	7591
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l.	7587	Firebird C Holdings S.à r.l.	7591
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l.	7588	Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l.	7591
ANAUDINE Spf S.A.	7592	Firebird Global Master Holdings-2 S.à r.l.	7592
AO Beteiligungsunternehmen S.à r.l.	7588	Firebird MF Holdings S.à r.l.	7592
ASInstitute Sàrlu	7593	Flint Holding S.A.	7593
Avenir Investments Sàrl	7588	Fonds Viager Life	7593
Avenir Investments Sàrl	7589	Fresco Helio Holdings S.à.r.l.	7597
BBGI Management HoldCo S.à r.l.	7587	Fundman S.à r.l.	7593
Big-Oz S.à r.l.	7588	Fundman S.à r.l.	7632
Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.	7629	Fury Mogul Investments S.à r.l.	7592
CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR	7589	Le 5ème élément	7629
C&C Luxembourg Sàrl	7589	Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l.	7630
		MFC Commodities Mexico (Luxembourg) S.à r.l.	7607
		Motorfrenn Wooltz	7610
		Panthers Letzebuerg	7610

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.605.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203860/14.

(140228339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203861/14.

(140228398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.830.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203862/14.

(140228428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.717.

Les comptes consolidés de la société Ardagh Group S.A., maison mère de la société Alto Investments S.à r.l., au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014205139/12.

(140231440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.717.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014205140/12.

(140231441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

BBGI Management HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 164.232.

M. Arne Speer a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Michael Denny
- M. Duncan Ball
- M. Frank Schramm.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203930/14.

(140228865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 358.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.852.

EXTRAIT

En date du 05 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203864/14.

(140227819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.806.

EXTRAIT

En date du 05 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203865/14.

(140227880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.804.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203866/14.

(140227857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AO Beteiligungsunternehmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.870.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 décembre 2014, que l'associé unique Monsieur Pierre Metzler a cédé 12.500 parts sociales donc l'intégralité des parts sociales de la Société à la société Firewall Holding S.A., une société anonyme selon le droit de Panama, avec siège social à East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, Panama, Panama, enregistrée au registre de commerce de Panama sous le numéro 523737. Suite à cette cession de parts sociales la société Firewall Holding S.A. est l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203875/14.

(140228114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Big-Oz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 668.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.572.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Big-Oz S.à r.l.

Référence de publication: 2014203914/14.

(140227950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014205165/12.

(140231438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Les comptes consolidés de la société Ardagh Group S.A., maison mère de la société Alto Investments S.à r.l., au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014205166/12.

(140231439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.412,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.894.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203863/14.

(140228451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.960,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 147.936.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle d'Elizabeth Hodgins, Gérant de classe A de la société C&C Luxembourg Sàrl, a changé comme suit:

Bulmers House, Keeper Road, Crumlin, Dublin 12, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2014203967/14.

(140228657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 119.997.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 19 décembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire a décidé la clôture de la liquidation volontaire de la société avec effet immédiat.

Les livres de la société vont être gardés pendant une période de 5 ans au siège social de la société Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. à 4 rue Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014203995/14.

(140229194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Central Fuel Transports, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8720 Rippweiler, 20, Grottestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.655.

—
Résolution prise par l'associé unique en date du 15/07/2014

L'associé unique décide de transférer

- le siège social de L-8720 Rippweiler, 2, an der Bremchen à L-8720 Rippweiler, 20, Grottestrooss
- l'adresse de l'associé de L-8720 Rippweiler 2, an der Bremchen à L-8720 Rippweiler, 20, Grottestrooss
- l'adresse du gérant de L-8720 Rippweiler 2, an der Bremchen à L-8720 Rippweiler, 20, Grottestrooss

Remy HARPES

Associé unique

Référence de publication: 2014204017/14.

(140228783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Deep Black Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 318.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 167.190.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Deep Black Horizon S.à r.l.

Référence de publication: 2014204068/14.

(140227951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Eternal Land Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 168.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.101.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Eternal Land Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2014204119/14.

(140227953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AC Property SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 146.721.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014205174/12.

(140229952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Acomau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 129.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2014205176/12.

(140230755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Fang Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.028.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 160.515.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Fang Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014204179/14.

(140227955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Firebird C Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 185.501.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Firebird C Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014204186/14.

(140227991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.344.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Firebird Global Master Fund Holdings-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014204187/14.

(140227990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Firebird Global Master Holdings-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.387.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Firebird Global Master Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014204188/14.

(140227988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Firebird MF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.878.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Firebird MF Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014204189/14.

(140227992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fury Mogul Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 418.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.570.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Fury Mogul Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014204199/14.

(140227987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ANAUDINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.290.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014205208/12.

(140230146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

ASInstitute Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.852.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ASInstitute S.à r.l.u.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Référence de publication: 2014205225/12.

(140230154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Flint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.742.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 septembre 2014

1. La démission de Mr Pierre Goffinet demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat

2. Madame Frederika Declerck, demeurant au 8 Zavelberg, B-8790 Waregem est nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2014204223/14.

(140228368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fonds Viager Life, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.078.

Veillez prendre note de la démission de l'administrateur Monsieur Daniel ROSSIER avec effet au 29 octobre 2014.
De ce fait le nombre d'administrateurs est réduit de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour: FONDS VIAGER LIFE

Société anonyme sous la forme de SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014204229/14.

(140227817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fundman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.901.

En date du 17 décembre 2014 et avec effet immédiat, Chafai Baihat avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant des affaires internes (A) de la société FUNDMAN S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156901

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204240/14.

(140227771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 99.355.

L'an deux mille quatorze.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COOP MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.355 (NIN 2004 2203 018),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 415 du 20 avril 2004, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2014 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2626 du 27 septembre 2014.

Le capital social s'élève à NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond FRITSCH, comptable, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset, qui se nomme lui-même comme scrutateur,

et qui désigne comme secrétaire Madame Manuela MARAITE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la construction, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion et le financement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis appartenant à la société.

La société a également pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs points de vente de produits de consommation à emporter (Take-Away).

En outre la société a pour objet l'exploitation d'un service-traiteur sous toutes ses formes, soit par banquets particuliers, fourniture et/ou livraison à domicile de repas préfabriqués, soit en salle de restaurant, self-service ou en cantine collective ainsi que l'organisation de réceptions et l'achat et la vente de tous produits de la branche.

Elle pourra notamment faire toutes transactions et opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter la réalisation.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également se porter caution personnelle et/ou réelle en faveur de tiers.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet pour son propre compte tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la construction, la transformation, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion et le financement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis appartenant à la société.

La société a également pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs points de vente de produits de consommation à emporter (Take-Away).

En outre la société a pour objet l'exploitation d'un service-traiteur sous toutes ses formes, soit par banquets particuliers, fourniture et/ou livraison à domicile de repas préfabriqués, soit en salle de restaurant, self-service ou en cantine collective ainsi que l'organisation de réceptions et l'achat et la vente de tous produits de la branche.

Elle pourra notamment faire toutes transactions et opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter la réalisation.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également se porter caution personnelle et/ou réelle en faveur de tiers.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FRITSCH, M. MARAITE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206818/72.

(140231147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Comptalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 87.126.

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPTALUX S.A." (numéro d'identité 2002 22 10 832), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 87.126, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1066 du 12 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BECKRICH, comptable, demeurant à Latour (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 11 des statuts.

2) Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet des prestations de service de comptabilité, ainsi que toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

3) Insertion à l'article 4 des statuts d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

“Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l’occasion d’une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d’administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu’à l’assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d’un actionnaire.”

4) Modification du 2^{ème} alinéa de l’article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. al. 2.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d’administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d’administrateurs, soit par la signature individuelle de l’administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l’administrateur-délégué.».

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l’ordre du jour avant l’assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d’usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l’ordre du jour.

Ensuite l’assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide de transférer le siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et en conséquence de modifier le 2^{ème} alinéa de l’article 1^{er} et l’article 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. al. 2.** Cette société aura son siège à Foetz. Il pourra être transféré dans toute autre localité Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée générale des actionnaires. La durée est illimitée.”

« **Art. 11.** L’assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l’avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures.”

Deuxième résolution

L’assemblée décide de modifier l’article 2 des statuts, relatif à l’objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet des prestations de service de comptabilité, ainsi que toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut s’intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l’administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Troisième résolution

L’assemblée décide d’insérer à l’article 4 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

“Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l’occasion d’une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d’administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu’à l’assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d’un actionnaire.”

Quatrième résolution

L’assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l’article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. al. 2.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d’administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d’administrateurs, soit par la signature individuelle de l’administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l’administrateur-délégué.».

7597

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BECKRICH, HAMES, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206812/103.

(140231340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Fresco Helio Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 193.021.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Fresco Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 190.481.

Here duly represented by Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally in 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Fresco Helio Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not

limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form.

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two (2) members (each, a "Manager") possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

11.2. The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

11.4. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

11.6. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 12. Procedures of Meeting.

12.1. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.2. The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), e-mail, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, e-mail or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, e-mail, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.4. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

12.5. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

12.6. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Managers.

13.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

13.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 14. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 15. Delegation.

15.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 17. Liability of the Managers.

17.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)**Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 20. Quorum and majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year**Art. 21. Financial year.**

21.1. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31 December of the same year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, Fresco Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Rosa VILLALOBOS, employee, born on 5 July 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Martin BRADLEY, employee, born on 21 June 1971 in Belfast (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom);
- Mr. Philip HOGAN, employee, born on 1 August 1973 in Wakefield (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom).

2. The registered office of the Company is established at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1,500.- Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU:

Fresco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.481.

Ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché of Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fresco Helio Holdings S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de

l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

11.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

11.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

11.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Modalités procédurales du Conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

12.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

12.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

12.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés s'ils ont été nommés.

12.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

13.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation.

15.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés, par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 17. Responsabilité des Gérants.

17.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites

dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 20. Quorum et majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ensuite, Fresco Holdings S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Rosa VILLALOBOS, employée, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), résidente professionnellement à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. Martin BRADLEY, employé, né le 21 juin 1971 à Belfast (Royaume-Uni), résident professionnellement à 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni);
- M. Philip HOGAN, employé, né le 1^{er} août 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), résident professionnellement à 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.500 Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014206922/545.

(140231700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

MFC Commodities Mexico (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.659.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MFC Commodities Mexico (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B171659 (the "Company"), incorporated on September 19, 2012, following a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C number 2605 on October 19, 2012.

There appeared,

MFC Commodities GmbH, a private limited company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at 94/96, Hadelskai, Millennium Tower, 21st Floor, A-1200 Vienna (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine euro (EUR 4.473.639) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, to four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine euro (EUR 4,486,139) by way of the issuance of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine (4.473.639) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription for and payment of the four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine (4.473.639) newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash in an amount of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine euro (EUR 4.473.639);

3. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" 5. The Company's corporate capital is set at four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine euros (EUR 4,486,139) represented by four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine (4,486,139) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine euro (EUR 4.473.639) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, to four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine euro (EUR 4,486,139) by way of the issuance of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine (4.473.639) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine (4.473.639) newly issued shares as specified under resolution 1 above by way of a contribution in cash in an amount of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine euro (EUR 4.473.639) allotted to the corporate share capital account.

The aggregate amount of four million four hundred seventy three thousand six hundred thirty nine euro (EUR 4.473.639) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary, who states it expressly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" 5. The Company's corporate capital is set at four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine euro (EUR 4,486,139) represented by four million four hundred eighty six thousand one hundred thirty nine (4,486,139) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MFC Commodities Mexico (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171659 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2605 du 19 octobre 2012.

A comparu:

MFC Commodities GmbH, une société constituée et régie par les lois autrichiennes, ayant son siège social au 94/96 Handelskai, Millennium Tower, 21^e étage, A-1200 Vienne (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf euros (EUR 4.473.639,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf euros (EUR 4.486.139,-) par l'émission de quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf (4.473.639) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération des quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf (4.473.639) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf euros (EUR 4.473.639,-)

3. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" 5. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf euros (EUR 4.486.139,-) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf (4.486.139) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf euros (EUR 4.473.639,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf euros (EUR 4.486.139,-) par l'émission de quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf (4.473.639) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf (4.473.639) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf euros (EUR 4.473.639,-), intégralement alloué au compte capital social de la Société.

Le montant de quatre millions quatre cent soixante-treize mille six cent trente-neuf euros (EUR 4.473.639,-) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf euros (EUR 4.486.139,-) représenté par quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent trente-neuf (4.486.139) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 4.000,-EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2014. Relation GRE/2014/5154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014207199/158.

(140231365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

M F W - MF Wooltz, Motorfrenn Wooltz, Association sans but lucratif, (anc. Panthers Letzebuerg).

Siège social: L-9553 Weidingen, 24, rue Plank.

R.C.S. Luxembourg F 9.777.

Art. 1. Name und Sitz des Vereins.

A. Der Verein führt den Namen Motofrenn Wooltz „M F W“ und „MF Wooltz“ mit Sitz in L-9553 WEIDINGEN, rue Plank 24

B. Der Sitz des Vereins liegt in der Gemeinde Wiltz und kann durch einfachen Beschluss des Vorstandes in jede andere Ortschaft des Großherzogtums verlegt werden.

C. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr und endet am 31. Dezember.

D. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck des Vereins. Zweck des Vereins ist der Zusammenschluss der in Luxemburg oder im Ausland wohnenden Motorradfahrer und Fahrerinnen die im Besitz eines Motorrad oder Trikes sind.

Der Club pflegt die Aufnahme, Verbindungen und Freundschaften mit Motorradfahrer und Fahrerinnen des In- und Auslandes, sowie mit allen Motorradvereinigungen des In- und Auslandes, Organisation von Veranstaltungen die dem Vereinszweck dienen.

Art. 3. Mitglieder des Vereins.

A. Aktive Mitglieder

Aktive Mitglieder werden mit vollem COLOR (Schriftzüge und Abzeichen) der Motofrenn Wooltz ausgestattet. Diese bleiben im Besitz des Vereins und müssen beim Austritt dem Verein zurückgegeben werden.

Ein aktives Mitglied kann, jede in Luxemburg und Ausland lebende Person werden der Eigentümer eines Motorrades ist, einen gültigen Führerschein besitzt und im Besitz aller zum Fahren des Motorrades benötigten Papiere ist, sowie alle in Luxemburg und Ausland lebenden Personen die bei Vereinseintritt als Beifahrer eines aktiven Mitgliedes auf dem Motorrad mitfahren. Minderjährige benötigen das Einverständnis ihres Vormundes.

B. Mitglieder

Ein Mitglied kann jede in Luxemburg oder Ausland lebende Person werden und dies durch den Beschluss der Generalversammlung.

C. Ehrenmitglied

Ehrenmitglieder können alle aktive Mitglieder werden sowie ehemalige Mitglieder und dies, für besonders geleistete Verdienste im Verein die durch den Vorstandsbeschluss mit einfacher Stimmenmehrheit gestimmt wird.

D. Spendende Mitglieder

Spendendes Mitglied kann jeder werden, der die Interessen der Motofrenn Wooltz unterstützen will.

Art. 4. Erwerb der Mitgliedschaft. (Probanden (Prospekt) welche nur teilweise mit Abzeichen der Motofrenn Wooltz ausgestattet werden. - ohne vollem COLOR). Die Mitgliedschaft ist schriftlich oder mündlich beim Präsidenten oder dessen Stellvertreter zu beantragen.

Ein Antragsteller ist zunächst für eine Probezeit von 12 Monaten aufgenommen, die durch den Vorstand auf maximal 24 Monate ohne Angabe von Gründen verlängert werden kann.

Ein Proband (Prospekt) hat dieselben Rechte und Pflichten wie in Artikel 5 (aktive Mitglieder) außer dem Wahlrecht. Nach Ablauf der Probezeit muss der Antragsteller durch Beschluss der Generalversammlung mit 2/3 der Mehrheit in den Club gewählt werden.

Art. 5. Rechte und Pflichten der aktiven Mitglieder. (werden mit vollem COLOR der Motofrenn Wooltz ausgestattet)

Jedes aktive Mitglied muss seinen jährlichen Beitrag bis zur jährlichen Jahreshauptversammlung eingezahlt haben.

Jedes aktive Mitglied hat das aktive und passive Wahlrecht bei den Versammlungen. Diese kann sich jedoch nicht durch eine andere Person vertreten lassen.

Jedes aktive Mitglied sowie der Proband hat Anspruch auf ein Exemplar der Vereinsstatuten, die es bei seinem Eintritt anerkennt und deren Verpflichtungen es sich unterwirft.

Dazu gehören:

- die Zahlung der vorgeschriebenen Beiträge,
- die Unterstützung des Vereins zur Erreichung seiner Ziele,
- die Einhaltung der gefassten Beschlüsse.

Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht wenigstens auf der OPEN SEASON PARTY und am alljährlichen Treffen der Motofrenn Wooltz teilzunehmen außer es wird vom Vorstand anders entschieden. Ebenso soll er ein ordentliches Benehmen an den Veranstaltungen und Versammlungen vor zeigen.

Art. 6. Rechte und Pflichten der Mitglieder und Ehrenmitglieder. Jedes Mitglied und Ehrenmitglied hat das Recht an den Versammlungen und Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen unter der Bedingung, dass die Motofrenn Wooltz durch die Teilnahme nicht finanziell belastet wird.

Jegliche Beträge z.B. bei Ausflügen, Feiern u.s.w. sind im Voraus an den Kassierer des Club Motofrenn Wooltz gegen Beleg zu bezahlen oder zu überweisen, es sei denn, es wurde vorher vom Vorstand der Motofrenn Wooltz anders beschlossen.

Art. 7. Mittel des Vereins. Die Mittel des Vereins werden aufgebracht durch:

- A. Mitgliedsbeiträge
- B. Freiwillige Spenden
- C. Reinerträge aus Veranstaltungen jeder Art
- D. Alle anderen gesetzlich erlaubten Einkünfte

Art. 8. Mitgliedsbeitrag. Der jährliche Mitgliedsbeitrag ist bei aktiven Mitgliedern und Probanden (Prospekt) auf maximal 60,00€ festgelegt und kann durch einfachen Beschluss des Vorstandes umgeändert werden.

Betreffend die spendende Mitglieder ist der jährliche Mitgliedsbetrag auf minimal 10,00 € festgelegt.

Art. 9. Zusammensetzung des Vereins.

A. Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, dem Vizepräsidenten, dem Sekretär, dem Kassierer und weiteren Vorstandsmitgliedern ohne definierte Funktion.

Der Vorstand hat aus wenigstens 3 und aus höchstens 5 aktiven Mitgliedern zu bestehen.

Unterzeichnungsberechtigter sind der Präsident, der Vizepräsident, der Sekretär und der Kassierer.

Eine Doppelfunktion kann von einer Vorstandsperson übernommen werden.

Zu den Vorstandsmitgliedern können nur aktive Mitglieder gewählt werden, welche durch den Beschluss der Generalversammlung in den Verein gewählt worden sind.

Die Vorstandsmitglieder werden in der Generalversammlung für die Dauer von 2 Jahren gewählt.

Der Vorstand ist bei Anwesenheit von mindestens 3 Vorstandsmitgliedern, jedoch nur bei Anwesenheit des Präsidenten oder Vizepräsidenten beschlussfähig und fasst die Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit.

Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag.

Beim Ausscheiden eines Vorstandsmitgliedes während eines Vereinsjahres kann vom Präsidenten oder Vizepräsidenten ein Ersatzmitglied bis zur nächsten Generalversammlung ernannt werden.

Über alle Vorstandssitzungen ist Protokoll zu führen.

Dieses Protokoll ist spätestens 14 Tage nach einer Vorstandssitzung in mehrfacher Ausführung an die verschiedenen Vorstandsmitglieder auszuhändigen.

B. Die Kassenprüfer

Die Kassenprüfer unterstützen den Kassierer bei seiner Funktion und überprüfen mindestens einmal im Jahr die Kasselführung.

Die Zahl der Prüfer ist auf maximal 2 Personen festgelegt.

C. Die Generalversammlung

Die Generalversammlung hat in den ersten 3 Monaten des Kalenderjahres stattzufinden.

Jedes aktive Mitglied hat das Recht Ihre Anliegen in den Versammlungen vorzutragen.

Spätestens zwei Wochen vor der ordentlichen Generalversammlung werden alle Mitglieder durch einfachen Brief benachrichtigt.

Die Beschlüsse der ordentlichen oder außerordentlichen Generalversammlung werden den Mitgliedern durch einfachen Brief oder per mail mitgeteilt.

Die Generalversammlung beinhaltet:

- a. Die Entgegennahme des Jahresberichtes, des Rechnungsabschlusses und dem Bericht der Kassenprüfer.
- b. Die Entlassung des vorigen Vorstandes.
- c. Die Wahl der Vorstandsmitglieder für die Dauer von 2 Jahren
- d. Die Wahl der Kassenprüfer
- e. Die Festsetzung der Mitgliedsbeiträge.
- f. Die Änderung der Statuten
- g. Die Beratung und Beschließung aller vom Vorstand gestellten oder von aktiven Mitgliedern eingereichten Anträgen.

Art. 10. Erlöschen der Mitgliedschaft.

Die Mitgliedschaft erlischt durch:

A. Den Austritt

Der Austritt kann jederzeit erfolgen und ist dem Vorstand schriftlich mitzuteilen.

B. Ausschluss

Die Gründe für einen Ausschluss sind gegeben, wenn ein Mitglied gegen die Vereinsstatuten des Motofrenn Wooltz verstößt. Zu diesem Zweck wird per Einschreiben oder email eine Versammlung einberufen, wo die betroffene Person sich erklären kann.

Der Ausschluss erfolgt durch Beschluss der Versammlung mit 2/3 der Mehrheit.

Wenn ein Mitglied, das trotz schriftlicher Mahnung oder email innerhalb von 21 Tagen seinen Beitrag nicht bezahlt hat, gilt diese als ausgetreten der Motofrenn Wooltz.

Art. 11. Auflösung des Vereins. Im Falle einer freiwilligen Auflösung des Vereins fällt nach Begleichung aller Verbindlichkeiten das Restvermögen einem oder verschiedenen in Luxemburg ansässigen Sozialfond zu.

Art. 12. Schlussbestimmung. Alle Fälle, die durch die Statuten unberücksichtigt bleiben, werden durch die Generalversammlung beraten und beschlossen, gemäß dem Gesetz vom 21 April 1928.

Hochachtungsvoll der Vorstand

Balthasar Roland / Feidt Patrick / Lippert Stefanie / Scholtes Fernand

Präsident / Vizepräsident / Sekretärin / Kassierer

Référence de publication: 2014207261/125.

(140232086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

creatrade Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.506.992,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205111/11.

(140229319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Estia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.023.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

HAVE APPEARED

Mr. Cristian CARUSO, financial advisor, born on 19 March 1982, in Croglio (Switzerland), having his address 106, Watling Gardens, NW2 3UB London (United Kingdom), here represented by Monica NARDON, private employee, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 8 December, 2014; and

Mr. Andrea TIRELLI, financial advisor, born on 19 November 1962, in Carpi (Modena), having his address at 6962, in via al Fiume 9, Viganello (Switzerland), here represented by Monica NARDON, private employee, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 8 December, 2014.

The said proxies initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declared to organize.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the “Company”) is established in the form of a public limited company (“Société Anonyme”) and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of “Estia Finance S.A.”

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or European entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect European participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to European companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the “Connected European Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or European entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected European Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agree-

ments, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect European participations in European subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of European patents or other European intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1er, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the Board of directors, within the limits of the authorized capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the Board of Directors or the Sole Director to do so.

Chapter III. - Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.

11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses

whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Towards the third parties, the Company shall be bound by the joint signatures of two (2 members) of the Board of Directors when the Board of Directors is composed of three (3) members at least or by the individual signature of sole director when the Board of Directors consists of one (1) member, if applicable.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole shareholder, General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second day of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;

- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately proceeding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognized courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January, in and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the

case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, pre-named. These parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Mr. Cristian CARUSO, prenamed	155 shares
Mr. Andrea TIRELLI, prenamed	<u>155 shares</u>
TOTAL	310 shares

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors, and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on December 31, 2019:

- Mr. Fabio MASTROSIMONE, born on 13 February 1978 in Roma, Italy, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Nicolas MEINGUET, born on 24 July 1984 in Arlon, Belgium, having his professional address at 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Andrea TIRELLI, born on 19 November 1962, in Carpi, Modena, having his address in via al Fiume 9, Viganello (Switzerland).

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, European Trust Services Luxembourg S.à r. l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register under the number B 33.065, as statutory auditor for a period ending on date of the annual accounts for the year ending on 2019.

3. Resolved to fix the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Cristian CARUSO, conseiller financier, administrateur délégué, né le 19 mars 1982, à Croglio (Suisse), demeurant au106, Watling Gardens, NW2 3UB Londres (Royaume Uni), ici représenté par Monica NARDON, employé privé, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 8 décembre 2014, et

Monsieur Andrea TIRELLI, conseiller financier, né le 19 novembre 1962, à Carpi (Modena) demeurant à via 6962, al Fiume 9, Viganello (Suisse), ici représenté par Monica NARDON, employé privé, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 8 décembre 2014.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué précédemment, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination "Estia Finance S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou européennes, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations européennes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés européennes faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Européennes Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou européenne, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Européennes Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4.6. D'acquérir le fonds de commerce ou des actifs et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation européenne directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille européen de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune et étant entièrement libérées.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1er, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur

date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est à dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est ré-éligible.

11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.

11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration

11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deux du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26 Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;

- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont déclaré souscrire au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Mr. Cristian CARUSO, précité	155 actions
Mr. Andrea TIRELLI, précité	<u>155 actions</u>
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée et ont immédiatement adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an de 2019.

M. Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

M. Nicolas MEINGUET, né le 24 juillet 1984 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnel au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Mr. Andrea TIRELLI, né le 19 novembre 1962, à Carpi, Modena, ayant son adresse privée à 6962, via al Fiume 9, Viganello (Suisse).

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, European Trust Services Luxembourg S.à r. l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an 2019.

3. Décide de fixer le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualité qu'il agit connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Monica Nardon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 décembre 2014. LAC / 2014 / 59999. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206869/906.

(140230950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 17 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de (i) Monsieur Andréas Tartoras en tant que gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2014 et de (ii) Monsieur Julien Didierjean en tant que gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2014 et a décidé de nommer avec effet au 18 décembre 2014, Monsieur David Frauman dont l'adresse professionnelle se situe au 235 Earl's Court Road, N° 38, Londres, SW5 9FE, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 18 décembre 2014 la Société est gérée par Monsieur David Frauman, son gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014203924/19.

(140227511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 décembre 2014 au siège social

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur-délégué de la société de:

- Madame Marita NEISSEN, kinésithérapeute, née le 22/02/1976 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 57A, Rue Aldringen.

L'Assemblée constate qu'il ne sera pas procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de:

- Monsieur David VAN DE SANDE, kinésithérapeute, né le 07/07/1974 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4950 Roberville, 23a, Routes des Bains;

- Monsieur Frédéric VAN DE SANDE, kinésithérapeute, né le 20/11/1970 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmédy, 12, Route de Chôdes.

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur avec effet à la date de la présente de:

- Madame Marita NEISSEN, kinésithérapeute, née le 22/02/1976 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 57A, Rue Aldringen.

- Madame Liane METTENDORFF, kinésithérapeute, née le 05/03/1981 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-9991 Weiswampach, 46, Gruuss-strooss;

- Monsieur Blasius NEISSEN, retraité, né le 06/01/1943 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 49, Rue Aldringen.

Le mandat des administrateurs ainsi renouvelés viendra à échéances à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur avec effet à la date de la présente:

- Monsieur Cédric CHABOTEAUX, kinésithérapeute, né le 01/07/1977 à Cologne (Allemagne), demeurant à B-6600 Longvilly, 140, Bourcy;

- Monsieur Oswald HENKES, commerçant, né le 03/06/1958 à Manderfeld (Belgique), demeurant à B-4760 Büllingen, 86, Lanzerath.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet à la date de la présente:

- Monsieur Oswald HENKES, commerçant, né le 03/06/1958 à Manderfeld (Belgique), demeurant à B-4760 Büllingen, 86, Lanzerath. L'Assemblée décide également d'accorder à Monsieur Oswald HENKES le pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour la gestion habituelle ou pour toute autre opération, et ce de manière illimitée.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

Le mandat du commissaire aux comptes de la société AFC Benelux S.à.r.l., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.162, dont le siège social est situé au 1, rue de Steinfort à L-8371 Hobscheid, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019, soit en 2020.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014207099/45.

(140231795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 164.592.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Maître Faruk DURUSU, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.592, constituée par acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3091 daté du 16 décembre 2011, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 4 juillet 2014 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 4.** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.”

- Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, avec effet immédiat, la première phrase du deuxième alinéa de l'article 12 relatif aux décisions du conseil de gérance:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum.”

- Version en langue française

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, avec effet immédiat, l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 13.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.”

- Version en langue française

« **Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Cinquième résolution

Il est décidé de prendre acte de la démission de Madame Sandrine BRUZZO de sa fonction de Gérant Classe A de la Société, avec effet au 28 novembre 2014.

Il est aussi décidé de donner quitus entier et sans réserve à Madame Sandrine BRUZZO pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société.

Sixième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Andrej GROSSMANN, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2014. Relation: MER/2014/2776. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207164/89.

(140231207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le 22/12/2014

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «CHRIPET INVEST S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2588 du 13 novembre 2007. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 04 décembre 2014.

L'Assemblée se compose de:

1) Monsieur Christoph Weyer, gérant, né à Überherrn (Allemagne), le 21 Septembre 1959, demeurant à D-66802 Überherrn, Baroniestrasse 15.

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social à pris les résolutions suivantes:

I. - L'Assemblée prend connaissance du rapport du liquidateur et approuve celui-ci.

II. - L'assemblée entend le rapport de Monsieur Gérard Reis sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Emile Wirtz, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

III. - Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société Chripet Invest S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Christoph Weyer.

Référence de publication: 2014206796/33.

(140230784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Fundman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.901.

En date du 17 décembre 2014 et avec effet immédiat, Géraldine Schmitt avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant des affaires internes (A) de la société FUNDMAN S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156901

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204241/14.

(140227771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.
